

Conformément aux obligations légales inhérentes à notre profession réglementée d'intermédiaire en assurances, voici ci-après les informations relatives à notre société et nos mentions légales (art. L.521-2 du Code des Assurances)

## IDENTITE ET IMMATRICULATION

### AIR Courtage Assurances

Hôtel d'entreprises Pierre Blanche - Allée des Lilas, Parc de la Plaine de l'Ain - 01150 ST VULBAS - FRANCE  
S.A.R.L. de courtage d'assurances au capital de 61 712 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z  
N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145 - Inscrit à l'ORIAS N° 07 000 679 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Tel +(33) 01 49 95 40 00.

## RC PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

AIR COURTAGE ASSURANCES a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances.

## LIENS FINANCIERS

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est liée à aucune société financière et ne comporte aucun actionnaire lié à des sociétés de ce type et/ou compagnies d'assurances, mutuelles ou institutions. Aucun assureur ne détient donc plus de 10 % de notre capital ou n'est détenant plus de 10 % par nous.

## NOS PARTENAIRES

Courtier en assurances indépendant, AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurances. Sauf stipulation contraire, nous travaillons avec un nombre restreint de fournisseurs sans obligation contractuelle (selon la définition du b) du 1er du II de l'article L.521-2 du Code des Assurances). La compagnie d'assurance XL INSURANCE COMPANY SE, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale française, contribue à plus de 33% du chiffre d'affaires d'AIR COURTAGE ASSURANCES.

Nos partenaires sont : ACE EUROPEAN, AFI ESCA, AFU, AIG, ALBINGIA, ALLIANZ Vie, ALLIANZ IARD, ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE, ALPTIS Assurances, APRIL Courtage, ASAF AFPS, ASSUREA Distribution, AXA France, AXA XL, AXA YACHTING SOLUTIONS, AXIS SPECIALTY EUROPE S.E, BEAZLEY SIL, CFDP Assurances, CHUBB, COVEA, ELOIS Assurances, ELSECO LIMITED, EPJ L'EQUITE, EUROP ASSISTANCE, GENERALI IARD, GENERALI Vie, GLOBAL AEROSPACE, GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE, HDI GLOBAL SPECIALTY SE, HELVETIA, HISCOX, ITIC (International Transport Intermediaries Club Ltd), JURIDICA, LA REUNION AERIENNE, LIBERTY MUTUAL INSURANCE, MMA, MUTUELLE DES SPORTIFS, PROTEXIA France, QBE, SOLLY AZAR Assurances, STARR EUROPE, SWISS RE, TOKIO MARINE HCC.

## NOTRE REMUNERATION

Notre rémunération se compose de :

- Commissions payées par les assureurs (rémunération incluse dans la prime d'assurance qui dépend de l'assureur et de la nature du contrat):
  - Si le règlement est adressé directement à l'assureur, la commission est rétrocédée par l'assureur à Air Courtage Assurances,
  - Si le règlement est adressé à Air Courtage Assurances, la prime est reversée à l'assureur déduction faite de la commission.
- Honoraires perçus directement par Air Courtage Assurances et facturés au client (dans le cadre d'audit, de lettre de mission et de convention de prestation de service).
- Coûts d'actes perçus par Air Courtage Assurances et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants) : si tel est le cas, le montant est affiché sur la proposition d'assurance de manière distincte et transparente à la prime d'assurance.
- Frais de placement et de négociation perçus par Air Courtage Assurances et facturés au client : si tel est le cas, le montant apparaît sur la proposition d'assurance de manière distincte et transparente à la prime d'assurance.
- Frais de gestion (pour la gestion des sinistres en cas de délégation de la part de l'assureur) : ce montant est facturé à l'assureur et non à l'assuré.
- Intéressements versés par les assureurs selon des critères définis dans les conventions établies par ces derniers.

Pour en savoir plus sur certains de nos frais, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe 1 « CONDITIONS TARIFAIRES DES ACTES DE GESTION & DES SERVICES »

## DONNEES PERSONNELLES

AIR COURTAGE ASSURANCES s'engage à une utilisation responsable des données personnelles qu'elle traite conformément aux règles en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016).

### a) NOS ENGAGEMENTS

AIR COURTAGE ASSURANCES en tant que responsable de traitement s'engage à vis-à-vis de vos données personnelles à :

- Les traiter de manière licite loyale et transparente,
- Les collecter pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne pas les traiter de manière incompatible avec ces finalités.



- Collecter que celles qui sont adéquates, pertinentes et dans la limite de ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (principe de minimisation des données).
- Ce qu'elles soient exactes et, si nécessaire tenues à jour. Nous prenons toutes les mesures raisonnables afin que les données à caractère personnel inexactes soient effacées ou rectifiées sans tarder.
- Les conserver sous une forme permettant l'identification des personnes concernées et pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- Les traiter de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité).

#### b) L'UTILISATION DE VOS DONNEES

AIR COURTAGE ASSURANCES utilise les données personnelles que vous lui transmettez pour l'établissement d'études en assurances, la souscription, la gestion, l'exécution des contrats d'assurances, la gestion des sinistres, la création de votre Espace Client web, et de manière plus générale l'exercice de l'activité d'intermédiation en assurances. De même, elles pourront être utilisées pour vous faire part d'informations et d'offres promotionnelles susceptibles de vous intéresser, si toutefois vous l'avez accepté. .

Les traitements de données personnelles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci. Ils sont également nécessaires au respect des obligations légales auxquelles nous sommes soumises comme notamment notre devoir de conseil ou encore dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le destinataire principal de vos données à caractère personnel est AIR COURTAGE ASSURANCES mais elles peuvent être également communiquées aux assureurs, à nos partenaires, nos participations, nos filiales, nos prestataires et sous-traitants ou encore à notre société sœur, INSURANCE & CONSULTING SOLUTIONS. Si vous êtes adhérents à une fédération, à un groupement ou encore à une association, vos données personnelles peuvent leur être communiquées également.

AIR COURTAGE ASSURANCES procède aux transferts de certaines données en dehors de l'Union Européenne lorsque la situation le nécessite (gestion déléguée hors UE par certains assureurs ou clientèle située hors UE...).

Vos données sont conservées le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et/ou dans les limites prévues par les normes et autorisation de la CNIL ou par la loi.

#### c) VOS DROITS

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation de leur traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et enfin du droit à la portabilité de vos données en nous contactant à [dpo@air-assurances.com](mailto:dpo@air-assurances.com) ou à l'adresse suivante : Air Courtage Assurances, Traitement des données personnelles, Hôtel d'entreprise Pierre Blanche, Allée des Lilas, 01150 St Vulbas. France.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. En France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr>.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Par ailleurs, si vous ne souhaitez plus recevoir la Newsletter ou des informations commerciales d'AIR COURTAGE ASSURANCES, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en vous désabonnant soit dans votre Espace Client, soit directement sur l'emailing reçu ou en nous contactant par email à [dpo@air-assurances.com](mailto:dpo@air-assurances.com).

### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

- En cas de litige ou désaccord, nous vous invitons à contacter au préalable votre interlocuteur habituel chez AIR COURTAGE ASSURANCES.
- Si la réponse proposée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez contacter notre service RECLAMATION par courrier à l'adresse suivante : *AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations- 01150 SAINT VULBAS* ou bien par email à [reclamation@air-assurances.com](mailto:reclamation@air-assurances.com) ou en ligne via le formulaire Réclamation se trouvant sur notre site <https://www.air-assurances.com/forms/forms.cshtml?idform=138&force=true>. Nous nous engageons à en accuser réception sous dix jours ouvrables maximum et d'y répondre dans un délai maximum de deux mois. En cas de désaccord persistant, vous avez la faculté, après épuisement des voies de traitements internes indiquées ci-dessus, de faire appel au Médiateur.

### MEDIATION DE L'ASSURANCE

En application des articles L.616-1 et suivants du Code de la consommation, le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige entre un professionnel et un consommateur n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite par ce dernier auprès du service "réclamation" du courtier. Le Médiateur de l'assurance peut être saisi par l'un des moyens suivants : Adresse postale : *La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09*

Adresse email : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) | Adresse du site internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Le consommateur peut, en tout état de cause, saisir le médiateur deux mois après l'envoi d'une 1ère réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait ou non répondu.



## ANNEXE 1 : CONDITIONS TARIFAIRES DES ACTES DE GESTION & DES SERVICES

VOS DEMANDES	Montant	NOS FRAIS	Montant
Changement de RIB Rejet de prélèvement Remise en cours (suite à suspension pour non-paiement) Avenant avec impact tarifaire Avenant sans impact tarifaire Réponse aux commissaires aux comptes Ajout d'un assuré additionnel Résiliation hors échéance Résiliation à l'échéance	Selon montant indiqué sur la proposition remise	Frais de souscription/ Frais de placement	Selon montant indiqué sur la proposition remise
		Frais de fractionnement	Selon montant indiqué sur la proposition remise
		Exercice de recours pour compte de tiers	Sur étude

NOS SERVICES	Montant
Etude de contrat de location ou convention de parking déjà en place	100 €
Rédaction d'un contrat de location ou convention de parking	100 €
Maîtrise d'œuvre & maîtrise d'ouvrage pour appel d'offres à assureurs (marché public ou hors marché public)	sur étude
Conseil et assistance technique	sur étude
Actes de gestion pour le compte de tiers	sur étude
Gestion de sinistre pour le compte de tiers	sur étude
Rédaction de supports d'information / guides assurances	sur étude
Rédaction d'articles en français	sur étude
Rédaction d'articles en anglais	sur étude
Conseil assurances Audit assurances Analyse de contrats et rédaction de clauses responsabilité/ assurances Rédaction d'appel d'offres et analyse/ dépouille des résultats Gestion de projet/ création/coordination de programmes d'assurances	1 600 € HT / jour si en Français 2 200 € HT / jour si en Anglais
Formation initiale assurances	sur étude
Formation continue assurances	sur étude
Intervention séminaire/ congrès	1 000 € HT par jour
Accompagnement formalités Mandataires d'Intermédiaires en Assurances	sur étude